

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 408

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 60 BIS

I. – Après l’alinéa 127, insérer l'alinéa suivant :

« IV *bis*. – À l’article L. 151-1 du code de l’environnement, les mots : « et 285 *sexies* » sont supprimés. ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 128, substituer à la référence :

« IV »

la référence :

« IV *bis*. ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 130, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« et »

le signe :

« , »

IV. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« impôts »,

insérer les mots :

« et l’article L. 151-1 du code de l’environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.